

d'accou fort simple. Sur le couvercle étaient inscrits des vers incrustés en noir; sous les vers on lisait: Au dauphin, les vainqueurs de la Bastille! On se doute bien que la curiosité du roi fut vivement excitée en voyant une pareille inscription, et ce ne fut pas sans une profonde émotion qu'il apprit l'origine de cet objet telle que nous allons la faire connaître de la façon la plus exacte.

Le 1er janvier 1791, la famille royale, qui habitait les Tuileries, voulut se montrer au pavillon de l'Horloge pendant l'après-midi que donnait la musique de la garde nationale de Paris à l'occasion du jour de l'an.

Une foule considérable emplissait la cour des Tuileries, d'immenses clameurs plus ou moins hostiles se faisaient entendre; toutefois le roi et la reine donèrent l'ordre, après l'aube, de laisser approcher d'eux les corporations qui désiraient leur présenter leurs hommages.

Parmi elles était la corporation des vainqueurs de la Bastille.

Grenadiers de la garde parisienne, portant au chapeau une branche d'immortelles, les vainqueurs de la Bastille, au nombre de quarante environ, précédés d'une musique, défilèrent devant LL. MM. dans le grand salon du centre. Puis l'un d'eux se présenta devant le dauphin, alors âgé de six ans, et lui offrit une boîte contenant un jeu de dominos.

Les dés de ce jeu de dominos étaient faits de morceaux de pierre et de marbre provenant des débris de la Bastille, démolie deux ans auparavant. Le marbre formait la partie inférieure et la pierre la partie supérieure des dés; les deux morceaux étaient tenus l'un à l'autre par une vis en cuivre rivée.

Le dauphin remit à sa mère ce singulier cadeau. Marie-Antoinette lut, les larmes aux yeux, la dédicace en vers gravée sur la boîte. Le sens de ces vers qui, d'après les Mémoires du temps, ne brillaient ni par la correction ni par l'élégance, étaient exactement celui-ci :

« Des pierres des murailles de la Bastille, qui renfermaient d'innocentes victimes du pouvoir arbitraire, ont été transformées en jouet pour vous être offert, monseigneur, comme un hommage de l'amour du peuple et pour vous apprendre quelle est sa puissance. »

La reine remit cet objet à une de ses femmes et recommanda de le conserver, en disant qu'il deviendrait un jour très curieux pour l'histoire du temps de la Révolution.

Telle est l'origine de ce jeu de dominos qui a passé intact tant de mauvais jours au palais de Tuileries, tantôt relégué dans un coin, tantôt exposé aux regards d'illustres amateurs, ayant enfin survécu aux dévastations qui se sont succédées dans cette demeure des souverains jusqu'au mois de mai 1871.

— Il y a quelques jours, Cham a eu une de ses plus jolies inspirations. Il représentait la frontière d'Espagne et la frontière de France, chacune pourvue de son factionnaire. Le factionnaire espagnol est battu par un vent furieux, et s'écrit en regardant d'un air de menace le factionnaire français :

VITE UNE NOTE DIPLOMATIQUE :

— Il laisse passer le vent !

— Dans sa chronique de l'Opinion nationale, M. Claretie est amené, à propos d'un livre de jeune homme qui vient de paraître : le Journal d'un volontaire d'un an, à raconter ce souvenir personnel :

Je me rappelle que lorsque je débutai dans les lettres, l'auteur célèbre de Servitude et Grandeur militaires, Alfred de Vigny, me conseilla de me faire soldat. Je n'en avais pas la vocation.

— Il ne s'agit pas de vocation, me dit-il. Il faut vaincre votre timidité naturelle, il faut vous apprendre à entrer, le pied sûr, dans la vie. Faites-vous soldat pour le temps le plus court possible, et vous sortirez de cette vie trempé et solidifié.

J'ai souvent pensé, depuis nos épreuves, à ce conseil de l'auteur de Servitude et Grandeur militaires, conseil qui me paraît exagéré et un peu dur alors, mais qui je le reconnais aujourd'hui, avait sa grande part de vérité.

— A la cour d'assises :

Le président : Accusé, vous avez entendu, tous les témoins vous désignent comme étant l'assassin, tout vous accable; je vous exhorte à dire enfin la vérité. Voyons, réfléchissez, votre position n'est plus tenable !

L'accusé, d'une voix émue : Je sais bien mon président, que ma position n'est plus tenable; c'est pour ça que je demande à changer avec la vôtre !

## TRIBUNAUX

### UNE CONDAMNATION MORT

Une terrible affaire qui s'est terminée par une condamnation capitale, a occupé les audiences de la cour d'assises de l'Ailier, les 30 et 31 octobre.

Voici un court résumé des diverses scènes qui composent ce lugubre drame :

Le 4 avril dernier, vers sept heures et demie du matin, un double assassinat fut commis à Moulins, rue des Pêcheurs au 1er étage d'une maison portant le n° 23 occupée par le ménage Caillot, qui se composait du père, de la mère et de trois enfants en bas âge, et de Françoise Durand, sœur de la femme Caillot.

L'agent de police Theuillon arriva le premier sur les lieux et trouva étendue sur le palier de l'escalier conduisant au logement des époux Caillot, Françoise Durand respirant à peine et présentant à la tête trois plaies hideuses donnant issue à une quantité considérable de sang et de matières cérébrales.

Dans la première des pièces, à l'entrée de l'appartement, gisait une seconde victime; c'était la femme Caillot râlante à côté du lit, la face contre terre, et plongée dans une mare de sang. La malheureuse portait à la tête d'horribles entailles à travers lesquelles s'échappait la matière cérébrale réduite en bouillie; elle succomba quelques heures après, sans avoir pu proférer une seule pa-

role. L'agonie de sa sœur devait être plus longue, elle n'expira que le 5 avril à 10 heures du soir, au proie aux plus cruelles souffrances, sans avoir pu à deux ou trois reprises, désigné Hippolyte Caillot, son beau-frère, pour son meurtrier.

Les premières investigations de la justice amenèrent la découverte d'une hache dissimulée derrière un tas de fagots placés au-dessous de l'escalier. Cette hache toute maculée de sang, à laquelle adhéraient encore des cheveux de femme, n'était autre que l'instrument dont s'était servi le meurtrier pour frapper ses victimes.

Les soupçons de la justice ne s'égarèrent pas. Eclairés d'abord par la fuite de Caillot, elle ne devait pas tarder à apprendre toute la vérité de la bouche de Valentine Caillot, âgée de neuf ans, l'aînée des enfants de l'accusé, laquelle avait assisté à toutes les péripéties de ce lugubre drame. Caillot vivait depuis longtemps en très mauvaises intelligences avec sa femme et sa belle-sœur; son intérieur était depuis son arrivée à Moulins constamment troublé par des scènes de violence.

Découvert, violent, onclin à tous les vices, Caillot obligeait sa femme et sa belle-sœur à recourir à la charité publique pour entretenir sa paresse et ses goûts de dissipation, les frappait avec la dernière violence et se complaisait à leur faire subir les plus mauvais traitements.

Le 3 avril, Caillot rentre de bonne heure à son domicile et se couche vers neuf heures. Il est calme; il est du reste constaté que, durant toute la semaine sainte, il ne s'est livré à aucun excès de boisson; le lendemain, 4 avril, vers sept heures et demie, il se lève, et, profitant de l'absence de sa belle-sœur, que les soins du ménage ont appelée au rez-de-chaussée, il sort de sa chambre, va prendre une hache derrière des fagots, rentre et dit à sa femme : « Je vais te tuer; la femme Caillot ne répond pas à cette menace à laquelle elle est habituée, mais elle va dans la pièce voisine s'asseoir à côté du lit de sa sœur, où se trouvent l'aînée et la seconde de ses filles; Caillot sort un instant sur l'escalier, comme pour y déposer sa hache, mais il revient en la dissimulant avec soin le long de sa cuisinière; s'approche de sa femme, la frappe à la tête de quatre coups, et l'étend comme inanimée à ses pieds; les pleurs de ses enfants ne l'arrêtent pas; « Si tu cries, dit-il à sa fille Valentine, je t'en fais autant. »

Après avoir imposé silence à ses enfants, il dépose sa hache et descend au rez-de-chaussée pour savoir ce que sa belle-sœur est devenue, et il est rencontré subitement dans le corridor par la femme Chapeau à qui il montre sa main ensanglantée en s'écriant : « Ils veulent m'empoisonner ! »

En ce moment, il aperçoit Françoise Durand à l'extrémité du couloir avec la laitresse et attend sur le haut de l'escalier le retour de sa belle-sœur. Françoise Durand avait à peine franchi les premières marches, tenant dans ses mains un vase de lait, que Caillot brandit son arme vers elle et la frappe mortellement à la tête de trois coups.

Avant de s'éloigner et après avoir dissimulé derrière les fagots l'instrument à l'aide duquel il vient de perpétrer ce double crime, Caillot s'approche de ses enfants leur dit : « Pour vous, mes enfants, je ne vous fais rien, parce que vous n'en êtes pas la cause; votre mère a voulu me trahir, voilà ce qui lui arrive; » puis s'adressant à Valentine : « Toi, tu es la plus grande, dis tout ce que tu as vu; pour moi je suis un homme perdu. »

La rue des Pêcheurs, située à une des extrémités de Moulins, aboutit à l'Ailier; il fut facile à l'accusé de s'éloigner en suivant le cours de la rivière et en dissimulant sa fuite sous les orseaux dont la rive droite est couverte.

Les investigations de la justice restèrent quelque temps sans effet; mais, le 2 mai, il fut arrêté dans un champ de luzerne situé dans le voisinage d'une maison habitée par sa tante.

Dans l'instruction, l'accusé a simulé la folie, système de défense qu'il n'a que très-imparfaitement soutenu devant la cour d'assises.

Des trente-six témoins assignés par l'accusation, les plus importants, on le devine, sont les deux médecins appelés à se prononcer sur l'état mental de Caillot. L'un est le docteur Lagardelle, directeur de l'asile Sainte-Catherine, à Yzeure; l'autre, le docteur Legrand du Saule, médecin de l'hospice de Bicêtre, médecin du dépôt de la préfecture de police, à Paris. Le verdict du jury fait comprendre quel a été le rapport de la science sur l'état mental de l'accusé.

Dans le cours des débats, les magistrats ont dû se transporter dans le faubourg de Moulins où s'est accompli le crime. Une foule énorme, très-soulevée contre l'assassin, les y accompagnait. A huit heures du soir, le jury entra dans la salle des délibérations et en rapportait un verdict affirmatif, en conséquence duquel Caillot a été condamné à mort.

Progrès de l'Art DENTAIRE  
Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs. Edouard Verbrugghe, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges, 8, rue de l'Hospice, 8, ROUBAIX

MAISON A PARIS  
4, Boulevard Poissonnière, 4  
NOTA. Ces dentiers ont l'avantage de ne pas empiéter la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — SUCCES GARANTI.

La Presse Médicale est unanime à recommander le Sirope et le Bonbon du docteur Cabanes dans les rhumes, bronchites, catarrhes récents ou chroniques, asthme, toux nerveuse et opiniâtre, grippe, quinte de toux de mauvaise nature; toutes les affections disparaissent promptement sous son influence. Mais c'est surtout dans la Phléisie Pulmonaire qu'il rend de véritables services en procurant au malade un calme si précieux dans cette cruelle maladie; les professeurs Trouseau, Velpeau, Denonvillier

et Nélaton, l'employaient constamment avec succès.  
Dépôt dans toutes les pharmacies de France, à Roubaix, chez M. Couvreur, 6254. (A.)

## Nouvelles du soir

Les élections municipales

Le Journal officiel d'aujourd'hui publie le décret suivant :  
Le Président de la République française, Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Art. 1<sup>er</sup>. — Les élections pour le renouvellement des conseils municipaux auront lieu dans toutes les communes le 22 novembre présent mois.

Toutefois, dans les communes du département de la Seine, il n'y sera procédé que le 29 novembre.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret. Fait à l'Élysée, le 4 novembre 1874.

M<sup>re</sup> DE MAC-MAHON, duc DE MAGENTA.  
Par le Président de la République :  
Le ministre de l'intérieur,  
G<sup>re</sup> DE CHABAUD LA TOUR.

Dépêches Télégraphiques  
(Service particulier du Journal de Roubaix)

L'ÉGLISE LIBRE DANS L'ÉTAT LIBRE  
Posen, 4 novembre. — Mgr Rzew-niewski a été arrêté aujourd'hui et écroué dans la prison de Pleschen pour le fait d'avoir refusé de livrer les registres de l'église de Wloclawski.

LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS-UNIS

New-York, 4 novembre, soir. — Les résultats des élections ont produit une vive sensation à Washington : On y voit la preuve du mécontentement inspiré par la politique du gouvernement et un témoignage non équivoque du manque de confiance à son égard. Cependant, les républicains acceptent leur défaite avec courage; ils ne croient pas à un changement permanent des sentiments et des principes du peuple des États-Unis. La presse est unanime à regarder le résultat comme une protestation contre un troisième terme de présidence pour M. Grant, et contre la mauvaise administration actuelle.

LA GUERRE CARLISTE

Madrid, 4 novembre, soir. — 150 carlistes ont abandonné le camp d'Estella pour faire leur soumission au général républicain Villergas.

Le général Jovellar a mis en déroute aux environs d'Albacor plusieurs bandes carlistes qui ont subi des pertes considérables en morts et en blessés.

LA CHINE ET LE JAPON

Sanghai, 3 novembre. — Il est encore de ceux que le différend qui existe entre la Chine et le Japon, relativement à l'île de Formose, ait une solution pacifique.

## COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Havre, 5 novembre  
(Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché calme, disponible soutenu, livrable délaissé peu offert.

Liverpool, 5 novembre  
(Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.  
New-York, 5 novembre  
(Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Coton 14 5/8.  
Recettes de 5 jours seulement, 95,000 balles.

Avis divers

Anvers, 3 novembre. — Cotons : Notre marché aux cotons a été très calme pendant le mois d'octobre et en dehors d'une affaire en coton Santos, les transactions ont été nulles. Nos cours se raisonnent comme suit : middling Amérique fr. 93 à 94; low middling Amérique fr. 90; fair Santos fr. 87; fair Bengale fr. 82.  
Stock au 30 sept. 1874 9568 b.

Arrivages en octobre.  
Par Henri IV, de Santos 1673 b.  
Par Dolphin, de Londres 199 b.

Ventes  
78 b. Louisiane fr. 90 1/2 à 97  
84 b. Upland fr. 87 à 97  
3291 b. Santos fr. 87 à 89  
100 b. Bengale fr. 82 à —

3653 b. 3653 b.

Stock au 31 octobre 1874 7751 b.  
Notre stock se compose de : 3878 b. Louisiane et Texas; 700 b. Upland; 2687 b. Brésil; 114 b. Levant; 199 balles West et 173 b. Bengale; ensemble 7751 balles. Il est passé en transit 7290 b.

HAVRE 4 NOVEMBRE Cotons. — Les affaires sont de plus en plus languissantes. On ne prend absolument que pour les besoins immédiats dans la filature, et il se traite en outre quelques petits lots pour l'exportation. Les prix n'offrent, toujours pas de changement sensible. On écroule volontiers, mais sans pression. A livrer, il n'a pas été question d'affaires aujourd'hui, et l'on est nominal aux cours précédents, ave-

vendeurs sans acheter pour le moment. A terme, on a fait du Louisiane novembre, à 91 fr. 50, et l'on est preneur de janvier à mars à 91 fr. de janvier à juin à 94 fr. 50 ou même 92 fr., sans vendeurs. On a dû faire ces six mois en Géorgie à 83 fr. dit.

Les ventes notées à quatre heures vont à 379 b.

Grand Théâtre de Roubaix  
Judi 6 novembre 1874

Les Noces de Jeannette, opéra-comique en un acte, par MM. Michel Carré et Jules Barbier. Musique de M. Victor Massé.

Jean, M. Lézès; Jeannette, Mlle Lenoir; Thomas, Victor; le petit Pierre, Mlle Louise Vasseur; Paysans : Ernest, comédie en un acte du Gymnase, par MM. Clairville et O. Castineau. Ernest, domestique, MM. Millet; le colonel Dunlessis, Joisselle; Paul Bernier, Hubert; Edgard Dumontel, Therr. Berthe, femme de Paul, Mmes Abel Brun; Caroline Dumontel, Stella Gomberti; un garçon de restaurant, M. Victor.

Quand on attend sa bourse, comédie mêlée de chant en un acte, par MM. Marc-Michel et Laurencin.

Raffineau, MM. Therr; Jules Brizard, Millet; Madame Dumontel, Mlle Louise Vasseur; Biscotte, Stella Gomberti.

Ordre du spectacle : 1<sup>o</sup> Quand on attend sa bourse; 2<sup>o</sup> Les noces de Jeannette; 3<sup>o</sup> Ernest.

Bureaux à 7 heures 1/2, on commencera à 8 heures.

Prix des places ordinaire.  
A l'étude. — Les amours maudits; Les pauvres de Paris; Le Lion amoureux; Le Parricide; M. Alphonse; Le fils de Giboyer; Les Pâtins de Violetta; Les défauts de Jacotte; Le Violoncelle; La chanson de Fortunio.

AVIS. S'adresser, pour les conditions de l'abonnement, à la direction, tous les jours de deux à quatre heures, chez Mme Vlieghe, rue du Fautency, 38.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frus, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE.

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, oie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. — 79,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.  
M<sup>re</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,886.  
M<sup>re</sup> Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.  
E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes. Il dormait, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.  
M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.  
M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Bisuits de Revalescière se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans de l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse, et ont pour effet toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes de 4, 7 et 60 francs.

— La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer.

En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morelle-Bourgeois; Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES ET JUDICIAIRES.

IMMEUBLES à vendre ou à louer

Etudes de M<sup>re</sup> HOUZE, PAQUET et BLONDEAU, avoués à Lille.

Le Mercredi 18 Novembre 1874, 11 heures du matin, il sera procédé à l'audience des criées du tribunal civil de Lille, au palais de justice de la dite ville, à l'adjudication de :

UNE GRANDE

PROPRIÉTÉ

d'une superficie de vingt-et-un ares vingt-cinq centiares environ, située à Roubaix, quartier de l'Embranchement, rue de Lille, et composée de :

Article 1<sup>er</sup>. — UNE GRANDE

MAISON

de maître portant le n° 37, parfaitement installée, avec avant-cour séparée de la rue par une grille; dans le fond, un grand et magnifique jardin avec massifs et arbres de belle croissance, écuries, remises.

Et trois maisons au fond du jardin, à usages de demeures d'ouvriers ayant accès au boulevard de Paris par un passage d'une longueur de cinq mètres.

Mise à prix : douze mille francs 12,000 fr.

Article 2<sup>e</sup>. — UNE

MAISON

à usage de rentier portant le n° 35, avec cour et dépendances.

Mise à prix : deux mille francs 2,000 fr.

Article 3<sup>e</sup>. — UNE

MAISON

à usage de rentier portant le n° 29, avec cour et dépendances.

Mise à prix : deux mille francs 2,000 fr.

Entrée en jouissance le premier janvier 1875.

Les trois articles seront mis en vente séparément puis réunis pour être adjugés selon le mode le plus avantageux.

S'adresser pour les renseignements : 1<sup>o</sup> à M<sup>re</sup> HOUZE, avoué à Lille, rue de l'Hôpital Militaire, n° 119; 2<sup>o</sup> à M<sup>re</sup> PAQUET, avoué à Lille, rue de Puébla, 16; 3<sup>o</sup> à M<sup>re</sup> BLONDEAU, avoué à Lille, rue Royale, 73 bis; 4<sup>o</sup> à M<sup>re</sup> VAHÉ, notaire à Roubaix. 7135

A louer une grande maison avec porte cochère, magasins, située rue du Fresnoy, derrière la gare. S'adresser rue Fosse-aux-Chênes, n° 45. 6597

A louer immédiatement une grande maison, avec vastes magasins, situés à Roubaix, sur le quai. — S'adresser à M. Pannier, agréé à Roubaix, rue du Châteaueu, 25. 7083

Maison à louer, à usage de magasin, Grande-Rue, 79. — S'adresser même rue, 75. 6665

A louer une jolie habitation de campagne sur la route de Roubaix à Lille. — S'adresser à M. Salembier, vis-à-vis la Belle-Vue, à Mons-en-Bareuil.

Ventes Diverses

VILLE DE LEUZE

A VENDRE par suite de liquidation de Société, TOUT UN

MATÉRIEL

DE

Peignage mécanique de laine

lavasse et bac

Ouvreuse, métier à aiguiller les cardes, id. à cylindre, 3 cardes, métier à bobiner, 3 guilbox à pots, à 2 têtes, — un guilbox à bobinoir, à une tête, peigneuse, lisseuse avec son guilbox à 2 têtes, — bascules de 500 et de 1,000 kilos, séchoir, tuyaux, — machine à vapeur horizontale de 10 chevaux, générateur à 2 tubes travailleurs, béc à eau chaude et à eau froide, arbre de transmission, appareil d'éclairage à gaz et compteur, charrette à bras, etc., etc.

S'adresser à M<sup>re</sup> ALLARD père, huissier à Tournai, et pour voir le matériel, à l'établissement, rue de Condé, à Leuze. 7121

OBJETS à vendre

A vendre une machine à vapeur verticale, de dix à douze chevaux, presque neuve;

Une machine à vapeur verticale de cinq à six chevaux presque neuve, avec générateur; prix : 1,800 francs;

Une grande quantité de transmissions et poulies, engrenages et chaînes courantes nécessaires.

Une machine verticale de 20 à 25 chevaux. — S'adresser pour les conditions à M. Denutte, rue de l'Alma, 227. 6934